Fiche technique n°7
2ème édition

Mesures sanitaires à adopter en élevage félin

La prévention des maladies infectieuses en collectivité passe par différentes mesures complémentaires et indissociables :

- **les mesures médicales** (vaccination, traitement antiparasitaire...), gérées avec le vétérinaire (cf. fiche technique dédiée),
- **les mesures sanitaires**, dont les principales, présentées ici, visent à réduire la circulation des agents pathogènes* dans la collectivité. On parle aussi de diminution de la « pression infectieuse ».

Les recommandations qui suivent peuvent sembler difficile à mettre en place. Les ressources consacrées à l'élevage - comme le temps dédié au nettoyage et à la désinfection… – ne sont pas forcément extensibles. Pourtant, sans elles, les agents pathogènes peuvent circuler et se développer de façon considérable dans la collectivité.

En cas de difficulté, l'éleveur (qui connaît bien son élevage) et le vétérinaire (qui connaît bien les agents pathogènes, les maladies qu'ils provoquent et leur gestion) peuvent travailler ensemble afin d'adapter ces mesures à la réalité d'une chatterie.

Les principales mesures sanitaires peuvent être réparties en trois groupes :

- conception des locaux,
- respect de la marche en avant,
- nettoyage et désinfection.

Conception des locaux

Il est fortement recommandé de regrouper les individus selon leur âge et leur statut physiologique (chatons, adultes potentiellement porteurs*, femelles gestantes malades…), par groupe de quatre ou cinq maximum (hors portée).



Photo1 : il est conseillé de regrouper les chats selon leur âge (© Merial).

Concrètement, cela se traduit par l'existence de plusieurs secteurs :

- la maternité, dans laquelle sont entretenues les femelles durant les quinze derniers jours de gestation ainsi que les mères accompagnées de leurs chatons. Cette zone est particulièrement à risque.
- le local (les locaux) des adultes.
- l'infirmerie, zone dédiée où sont isolés du reste de l'effectif les animaux malades et en particulier les

* *voir lexique*

contagieux. Ceci permet de limiter fortement la propagation des agents pathogènes. En l'absence d'animaux malades, l'infirmerie doit rester vide ! Il s'agit à l'heure actuelle du seul local obligatoire dans un élevage.

- la quarantaine, qui permet d'héberger les chats provenant de l'extérieur avant leur introduction dans la collectivité. L'objectif de la mise en quarantaine est de protéger la collectivité des agents pathogènes étrangers. Les mesures préventives (vaccination, traitement antiparasitaire, tests de dépistage…) et la durée de la quarantaine sont à déterminer avec le vétérinaire selon différents paramètres (en particulier caractéristiques du milieu d'origine et de destination du chat, mais aussi objectifs de l'éleveur).

Pour chacun de ces secteurs, le choix des matériaux est important, il est conseillé de privilégier les surfaces carrelées (ou très lisses) faciles à nettoyer. Toutes les structures de « confort » (tapis, paniers, arbres à chat…) doivent pouvoir être nettoyées et correctement désinfectées.

Respect de la marche en avant

La marche en avant organise les déplacements des personnes (éleveur, visiteurs, vétérinaire…) de la zone la moins contaminée vers la zone la plus à risque de contenir une quantité importante d'agents pathogènes. Ceci permet de limiter les risques de transmission d'agents entre les animaux et en particulier la contamination des plus sensibles (chatons).

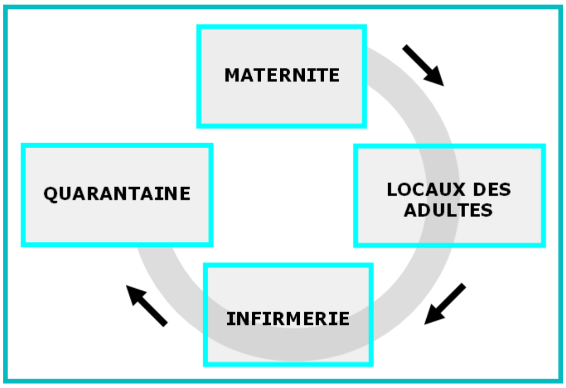


Schéma 1 : Principes de la marche en avant (© Merial).

Concrètement, l'éleveur doit :

- s'occuper d'abord des animaux les moins contaminés (les chatons nouveau-nés puis les chatons avant le sevrage, puis les chatons sevrés et enfin les adultes),
- continuer par les animaux malades à cause d'agents pathogènes présents dans sa collectivité (l'infirmerie),
- terminer par les animaux pouvant faire entrer de nouveaux agents pathogènes dans la collectivité (la zone de quarantaine).

Le sens de circulation ne doit pas être modifié sous peine de compromettre l'équilibre entre les agents pathogènes présents et les animaux.

Tout retour en arrière doit être limité, et précédé d'une hygiène stricte (voir ci-dessous).

Ce principe s'applique aussi au matériel pouvant circuler dans l'élevage (jouets, balais, raclette, gamelles, bacs à litière…).

* voir lexique

Nettoyage et désinfection

Ce sont deux phases bien distinctes et indispensables qu'il convient de réaliser soigneusement avec les produits adaptés.

La phase de nettoyage est un préliminaire indispensable qui élimine une partie des agents pathogènes et permet au produit désinfectant, appliqué dans un deuxième temps, d'agir efficacement.

Le nettoyage consiste à :

- ramasser les souillures (matières organiques*),
- nettoyer les surfaces à l'aide d'un détergent en brossant énergiquement,
- rincer à l'eau claire.

Il convient de respecter scrupuleusement le mode d'emploi du détergent sous peine de ne pas obtenir le résultat escompté.

La phase de désinfection peut avoir lieu uniquement dans un deuxième temps, sur des surfaces propres. Elle consiste à :

- désinfecter les surfaces à l'aide d'un produit adapté,
- rincer à l'eau claire,
- sécher les surfaces.

Le désinfectant doit impérativement être adapté aux agents ciblés. Ceci est très important dans la mesure où il n'existe pas de désinfectant efficace contre tous les agents pathogènes.

En cas de problème infectieux identifié au sein d'un élevage, il est important de vérifier avec le fabricant si le désinfectant utilisé est efficace contre l'agent ciblé et de respecter scrupuleusement les conditions d'utilisation (température d'utilisation, dilution, temps de contact…).

Exemple : modalités d'utilisation de l'eau de javel

L'eau de javel possède un large spectre. Elle est active notamment contre les virus nus (parvovirus, calicivirus) et les kystes de *Giardia*, dans la mesure où elle est utilisée :

- lorsqu'elle a été stockée à l'abri de la chaleur et de la lumière,
- dans les 24 heures suivant sa préparation (l'eau de javel diluée est instable)
- lorsque sa date de péremption n'est pas dépassée,
- seule,
- uniquement après nettoyage et rinçage,
- diluée dans une eau froide ou tiède,
- à une concentration comprise entre 0,2 % (en l'absence de matière organique) et 0,5 % de chlore actif (le tableau 1 ci-après rassemble les correspondances en volume pour les deux principales catégories d'eau de javel disponibles en France),
- avec un temps de contact d'au minimum 10 minutes avant rinçage puis séchage.

Concentration souhaitée	Dilution en volume de l'eau de javel commercialisée	
	Eau de javel 2.6 % c.a.*	Eau de javel 9.6 % de c.a.*
0,2 % c.a.*	1/13**	1/53
0,5 % c.a.*	1/5	1/20

Tableau 1 : dilution de différentes présentations d'eau de javel disponibles en France
*c.a : chlore actif / ** : 1/13 = 1 volume d'eau de javel pour 12 volume d'eau

* *voir lexique*

Points à souligner

• La désinfection doit être réalisée d'autant plus fréquemment que le local est contaminé. Concrètement, la zone de quarantaine et l'infirmerie nécessiteront plus d'attention que les autres secteurs.

> NB : *on parle ici de désinfection. Le nettoyage, lui, doit être réalisé tous les jours dans tous les secteurs de la chatterie.*

• Si par manque de temps, il n'est pas possible de nettoyer puis désinfecter, il est préférable de réaliser un nettoyage précautionneux, plutôt qu'un nettoyage puis une désinfection bâclée ou (pire) une désinfection seule.

• Si plusieurs désinfectants sont utilisés, il est formellement déconseillé de les utiliser lors d'une même séquence de nettoyage / désinfection (et encore plus de les mélanger !). En revanche, il est intéressant de les alterner (par exemple une phase de désinfection sur deux).

• La pondération reste de mise dans le domaine de l'hygiène. Une petite quantité d'agents pathogènes n'est en général pas nocive (et de toute façon inévitable) et permet de stimuler le système immunitaire. Il est bon de trouver la juste fréquence de nettoyage / désinfection et le(s) détergent(s) et désinfectant(s) adaptés à votre chatterie. Il est capital de suivre scrupuleusement leur mode d'emploi (par exemple ni plus, ni moins dosé), et surtout savoir s'adapter en cas de mise en évidence d'un nouvel agent dans la collectivité.

La mise en place de mesures sanitaires solides et efficaces est indispensable en collectivité afin de conserver l'équilibre entre la pression infectieuse et les chats. Chaque élevage a son propre équilibre et ses propres agents pathogènes. Les mesures sanitaires ne sont donc pas forcément transposables d'une chatterie à l'autre ! Il est donc nécessaire de réfléchir à la meilleure stratégie de prévention en en discutant avec son vétérinaire.

NOTIONS CLEFS

• Les mesures sanitaires et médicales sont complémentaires et indissociables pour prévenir les maladies infectieuses en élevage.
• L'élevage doit comporter plusieurs secteurs : la maternité, le local (les locaux) des adultes, l'infirmerie (seul local obligatoire à ce jour), la quarantaine.
• Les matériaux utilisés doivent être facilement nettoyables et désinfectables.
• Le respect de la marche en avant ne doit souffrir d'aucune exception.
• Le nettoyage précède obligatoirement la phase de désinfection.
• Le nettoyage et la désinfection sont à réaliser avec un produit adapté, en suivant scrupuleusement les conditions d'emploi.
• Les désinfectants ne sont pas tous forcément efficaces contre un agent pathogène donné. Le choix se fait donc en fonction des agents circulant dans la collectivité.
• La stratégie de prévention est à adapter à la réalité de l'élevage, il est nécessaire d'en discuter avec son vétérinaire.

* *voir lexique*

LEXIQUE

- **Agent pathogène (microbe, micro-organisme):** agent microscopique pouvant provoquer une maladie chez l'organisme qu'il infecte (virus, bactérie, champignon, protozoaire…).

- **Porteur (asymptomatique) :** animal sans symptôme, chez lequel un agent pathogène est présent. Cette notion regroupe deux catégories d'animaux: « les porteurs mécaniques », chez lesquels l'agent pathogène ne se multiplie pas ; et « les infectés asymptomatiques », chez lesquels l'agent pathogène se multiplie.

- **Matière organique :** matière produite par des êtres vivants (exemple pour le chat : l'urine, les fèces, les poils, la salive…).

Fiche technique réalisée à l'occasion de la rencontre Eleveurs félins / Merial 2011,
mise à jour pour la rencontre 2013
Retrouvez toutes les nouvelles fiches techniques et les mises à jour des éditions précédentes sur le site http://eleveursfelins.merial.com, onglet « bibliothèque ».

** voir lexique*